




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26149-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.163**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ASSOCIATION PROVENCALE DES PELERINS DE COMPOSTELLE-DEMANDE  
D'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE SUR LA COMMUNE**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

PD/9037

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/04/13

**RAPPORTEUR :** Mme Odile BONTHOUX

**Nomenclature :** 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**Politique Publique :** 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET :** ASSOCIATION PROVENCALE DES PELERINS DE COMPOSTELLE-DEMANDE  
D'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE SUR LA COMMUNE - Décision du  
Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Association Provençale des Pèlerins de Compostelle (APPC), a comme objectifs d'aider et de conseiller les personnes qui désirent se mettre en chemin.

Son nouvel objectif est de définir un chemin que depuis Marseille, permet de rejoindre Arles, lieu de départ traditionnel vers Saint Jacques de Compostelle, et lui a donné un nom « La Voie Phocéenne ».

Cet objectif s'inscrit dans le vaste mouvement d'amplitude croissante, que constitue depuis quelques années, le renouveau de la pérégrination vers Compostelle et Rome.

L'intérêt pour les communes situées sur l'itinéraire réside dans l'apport économique de ces « touristes pèlerins », qui deviennent en outre, autant d'ambassadeurs éventuels des Villes traversées.

L'association sollicite des communes concernées par le tracé des autorisations de passage et de balisage.

L'itinéraire proposé traverse notre commune selon un axe Sud-Nord, de la sortie de la commune de Cabriès entre vignes et pins en passant par le Hameau de la Mérindolle.

De plus, dans sa première partie, le tracé est identique à celui de Marseille GR 2013.

La longueur des chemins empruntés sur la commune d'Aix-en-Provence est :

- De la limite de la Commune de Cabriès au point repère 34 (Vallon de Saint Amand) : 1 520 m,
- dans le Vallon de Saint Amand contournement de la parcelle du Conseil Général : 650 m,
- section de chemin parallèle au Grand Torrent jusqu'à la Mérindolle : 1 460 m,
- traversée de la Mérindolle par la D65c : 160 m,
- de la Mérindolle au pont SNCF de la ligne Aix-Rognac par la D65d : 1 060 m,
- du pont SNCF à l'aqueduc de Roquefavour par la D65 : 1 270 m,
- total pour la traversée de la Commune d'Aix-en-Provence : 6 120 m, Les voies sont identifiées comme :
  - voies départementales : 2 490 m,
  - chemins qui font partie du GR2013 : 1 520 m,
  - chemins ruraux de la commune : 2 110 m.

Hors de portions de GR (chemin de Grande Randonnée), le balisage qui est utilisé, est le balisage Européen des Chemins de Saint Jacques de Compostelle. Il se présente sous la forme d'un carré de 6 x 6 cm portant la coquille stylisée jaune sur fond bleu.

Il est précisé en outre que l'autorisation demandée n'a aucune incidence financière pour la Ville.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le passage et le balisage sur la commune de l'itinéraire correspondant à « La Voie Phocéenne », concernant les voies communales.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**2013.163 - ASSOCIATION PROVENCALE DES PELERINS DE COMPOSTELLE-  
DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE SUR LA COMMUNE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Chemin de Saint-Jacques de Compostelle**

**Voie phocéenne**

> Etape Plan de Campagne - Ventabren 2/3  
23,8 km - 6h

0 250m 500m 750m 1km

© IGN - 2011 - Extrait de la carte n° 3143 ET



Tracé abandonné X X X  
et  
Tracé retenu O O O O

Agrandissement du secteur de la Méridolle.  
En jaune : tracé du chemin de Saint Jacques de Compostelle voie Phocéenne  
En rouge : tracé du GR Marseille 2013